ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET COMMUNICATION DE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (AFELC-UQAM)

CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association facultaire tenue le 1er mai 2012 à 10h00
Au Pavillon J.-A. DeSève à la salle DS-R510, Montréal

0.0 Procédures

0.1 Ouverture

0.1.1 D'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

0.2 Animation

0.2.1 Que Nadia Lafrenière agisse à titre d'animateur d'assemblée et qu'Anne-Marie Viau agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.3.1 Que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant :

- 0.0 Procédures
- 1.0 Traitement des avis de motion
- 2.0 CLASSE
  - 2.1 Retour sur le congrès
  - 2.2 Revendications et plan d'action
- 3.0 Varia

4.0Fermeture
Adoptée à l'unanimité

1.0 Traitement des avis de motion

1.1 Il est proposé par Isabelle Goudou que toutes les demandes de vote de reconduction de grève puissent être acceptées à majorité simple et non plus aux 2/3 dans un souci d'équité et d'impartialité.

1.1.1 Proposition privilégiée de limiter les tours de parole a 3 minutes
Adoptée a la majorité

1.1.1.1 La question préalable est demandée
Adoptée aux 2/3

Proposition rejetée à la majorité

1.2 Proposition privilégiée : dépôt d'avis de motion

1.3 *Considérant qu'à la 12e semaine de multiples voix très fortes semblent vouloir se faire entendre au sujet de la grève*
Considérant qu'il y a lieu de questionner la contrainte de « reconduction automatique » vu l'avancement des réflexions et l'avancement chronologique du mouvement, qui doit se refaire une position concertée.
Considérant que le millitantisme de toutes les opinions se soit renforcé depuis le début de la grève
Considérant que l'idée même d'offre commence à être remise en question, compte tenu de l'exclusion à la table de négociation des associations nationales.
Que la reconduction automatique de la grève soit levée.
Que la grève générale illimitée soit reconsidérée.

1.2.2. Que l'on tienne un vote de grève par référendum
Rejeté à majorité

1.2.3 Que la prochaine reconduction soit votée à bulletin secret.
Proposition rejeté par le praesidium

1.3 Que l'AFELC revienne sur sa décision prise lors de l'assemblée générale du 18 avril quant aux ententes d'évaluation individuelles immédiates et qu'elle ne les encourage pas si elles sont faites avant le retour en classe et l'adoption d'ententes d'évaluation dans les groupe-cours, sauf :
-Dans le cas des étudiant-e-s internationaux et internationales qui ne prévoient pas revenir au Canada d'ici la fin de la session d'automne 2012.
-Dans les cas extrêmement spéciaux étant motivés par des raisons humanitaires (immigration nécessitant l'obtention d'un diplôme dans des délais prédéfinis, grossesse, etc.)
Que l'AFELC apporte un appui a ceux et celles se retrouvant dans cette situation spéciale s'il y a refus de collaboration de la part d'un ou d'une professeur-e;
Que l'AFELC s'engage à rendre disponible sur son site Internet toute information relative aux décisions prises par la Comission des études, l'administration de l'UQAM, le SPUQ ou le Syndicat des Chargé-e-s de Cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ);
Que l'AFELC s'engage, dès le retour en classe, à mettre l'information et des réponses aux questions fréquemment posées par rapport au retour en classe et aux modalités de négociations d'entente d'évaluation sur son site Internet et envoie un message aux membres pour lews informer de leurs droits et leur indiquer qui elles ou ils peuvent contacter en cas de conflit;
Que l'AFELC s'engage à défendre les étudiant-e-s s'ils ou elles se rencontrent des problèmes lors de la négociation de leur(s) entente(s) d'évaluation, individuelle(s) ou de groupe.
Adopté à l'unanimité

2.0 CLASSE

2.1 Retour sur le congrès

2.1.1 Qu'il y ait une présentation de 10 minutes par Maude Forte sur le congrès de la CLASSE des 28 et 29 avril 2012
Adopté à l'unanimité

2.2 Revendication et plan d'action

2.2.1 Que la CLASSE ne refuse pas de négocier s'il y a présence de médiateur et de médiatrice.
Que la CLASSE réitère que les assemblées générales ne sont pas les seules à pouvoir décider de l'issue de la grève;
Que le comité de négociation de la CLASSE se garde le droit de refuser des médiateurs ou médiatrice s'il les juge inadéquats;
Que la CLASSE ne réclame pas publiquement la médiation.
Adopté à l'unanimité.

2.2.1.1 Amendement: Que la classe réitère publiquement ses propositions alternatives a la hausse des frais de scolarité pour le financement des universités.
Adopté à majorité.

2.2.1.2 Proposition privilégiée qu'il y ait une plénière de 15 minutes sur la démocratie représentative et la démocratie directe.
Adopté à l'unanimité.

2.2.1.2.1 Proposition privilégiée de rajouter 10 minutes à la plénière
adopté à l'unanimité

2.2.1.2.2. Proposition de terminer les tours de parole
adopté à l'unanimité

2.2.2 Proposition que l'AFELC se positionne en faveur de la démocratie directe comme système d'organisation idéal pour les sociétés humaines.
Que l'AFELC ne reconnaisse pas la légitimité de la démocratie représentative, et donc du système électoral en place actuellement au Québec et au Canada.

2.2.2.1 Amendement: de remplacer «, et donc du système electoral en place » par « tel qu'appliqué ».
adopté à majorité

Proposition adoptée à l'unanimité telle qu'amendée.

2.2.3 Proposition que la CLASSE appelle à une grève sociale le 1er et 15 mai. Que la CLASSE lance un appel à ses associations membres pour qu'elle prenne elle-même contact avec les

syndicats et organismes communautaires de leur région.
Adopté à l'unanimité

2.2.4 Proposition que la CLASSE, en cas de déclenchement d'élections, invite ses membres à aller voter sans mentionner le nom de parti.
Rejeté à majorité

2.2.5 Proposition privilégiée: Qu'il y ait une plénière de 40 minutes sur la stratégie à adopter en temps de grève dans le contexte d'un déclenchement d'élection.
Adopté à l'unanimité

2.2.6 Proposition qu'advenant le déclenchement d'élection générale, l'AFELC continue la grève actuelle;
Que la CLASSE appelle à la continuation de la grève, avec ou sans élections.

> **2.2.6.1** Amendement: Biffer « l'AFELC continue la grève actuelle; » et « avec ou sans élections »
> *adopté à majorité.*
>
> **2.2.6.2** Proposition de mise en dépôt
> *Rejetée en majorité*
>
> **2.2.6.3** Amendement: Que l'AFELC affirme que le déclenchement éventuel d'élection ne sera pas un prétexte à l'arrêt de la grève.
> *Adopté à majorité.*

Proposition adoptée à majorité.

2.2.7 Proposition que l'AFELC participe à l'organisation de manifestations à Victoriaville et à l'organisation d'activités de perturbation du conseil général de Parti Libéral les 4, 5, et 6 mai, notamment en fournissant du transport aux militant(e)s.

> **2.2.7.1** Amendement: d'ajouter « et que l'AFELC contacte l'association étudiante du cégep de Victoriaville pour savoir si c'est possible d'être hébergés dans le gymnase ou autre espace du cegep.
> *Adopté à l'unanimité*

2.2.7.2 Proposition privilégiée de lever de l’assemblée

Adopté à majorité